

M. Herridge: Je voudrais faire quelques observations au sujet de ce que j'estime être une certaine discrimination contre les femmes qui font partie de nos effectifs. Mes commentaires sont fondés sur des entretiens que j'ai eus avec des femmes servant dans la marine, l'armée et l'aviation, et avec bon nombre d'autres personnes qui s'intéressent à cette question c'est-à-dire à l'armée proprement dite, ou à la lutte contre la discrimination fondée sur la couleur, la croyance ou le sexe. Ce que j'ai à dire, monsieur le président se rattache directement au principe et à l'objectif de ce projet de loi car cela a trait au développement efficace de l'intégration et au maintien du moral des troupes.

Je sais que le ministre a souvent parlé là-dessus au cours de débat. Je sais que le ministre associé se préoccupe également de faire tout son possible pour le maintien du moral des forces armées. A ce sujet et à l'appui de l'argument que je présenterai bientôt, monsieur le président, j'aimerais citer un passage de la déclaration du premier ministre, faite à la Chambre le 3 février dernier, lorsqu'il a annoncé la création de la Commission royale d'enquête sur la condition de la femme:

● (5.30 p.m.)

Le gouvernement a décidé d'instituer une Commission royale d'enquête sur la condition de la femme. La présidente de cette commission sera M^{me} John Bird. Le nom des autres membres sera annoncé une fois les nominations faites.

La Commission royale d'enquête sera chargée d'enquêter sur le statut des femmes au Canada et d'en faire rapport, de proposer au gouvernement fédéral les mesures à prendre pour les placer sur un pied d'égalité avec les hommes dans toutes les sphères de la société canadienne. Ses conclusions devront évidemment tenir compte de la répartition des pouvoirs législatifs entre les gouvernements fédéral et provinciaux, en vertu de la constitution.

Les commissaires seront libres d'examiner toutes les questions qu'ils jugeront pertinentes, en particulier dans les domaines suivants: Lois et pratiques relevant de la compétence fédérale au sujet des droits politiques des femmes; rôle actuel et virtuel des femmes au sein de l'effectif ouvrier du Canada, y compris les problèmes des femmes mariées au travail et les mesures à prendre, sous la compétence fédérale, pour y trouver une solution...

Cela comprend le ministère de la Défense nationale.

...Mesures à prendre sous la compétence fédérale pour tirer meilleur profit du talent et de l'instruction des femmes, y compris les besoins particuliers, en matière de recyclage, des femmes mariées qui désirent reprendre un emploi professionnel ou spécialisé...

[M. Bigg.]

Cela s'applique aussi au ministère de la Défense nationale.

...Lois et règlements ouvriers fédéraux dans la mesure où ils s'appliquent aux femmes; lois, pratiques et politiques concernant l'emploi et la promotion des femmes dans la fonction publique, par les sociétés fédérales de la Couronne et par les organismes de l'État...

Cette disposition s'applique directement au ministère de la Défense nationale.

...Impôts fédéraux par rapport aux femmes; mariage et divorce; situation des femmes en vertu du droit criminel; lois, politiques et pratiques concernant l'immigration et la citoyenneté relatives aux femmes.

Monsieur le président, voilà donc la politique annoncée par le premier ministre, à laquelle le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a donné son appui à maintes reprises à la Chambre et dans ses discours partout au pays. Il se préoccupe particulièrement de la question de discrimination au pays, pour quelque raison que ce soit. J'appuie la façon dont le premier ministre et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration envisageant cette toute importante question. Si je signale ces questions au comité, c'est qu'on me les a signalées.

Le comité apprendra peut-être avec intérêt que certaines femmes de nos forces armées m'ont avisé qu'à leur avis une certaine mesure de discrimination existe du fait que les femmes n'ont pas le droit d'être formées pour participer au combat dans les opérations du maintien de la paix. Je m'en suis étonné quelque peu. Mon enquête dans certains secteurs de nos forces n'a cependant révélé aucune directive dans ce sens dans les services féminins ni de la marine, ni de l'armée, ni de l'aviation.

Toutefois, on a proposé que le gouvernement étudie la politique adoptée par l'État d'Israël et d'autres pays où les femmes ont prouvé qu'elles peuvent jouer un rôle efficace au sein des forces de combat de leur pays. A cet égard on trouve un précédent dans l'histoire du Canada. Quiconque la connaît sait qu'au début de la colonie les hommes et les femmes ont combattu côte à côte pour défendre notre pays contre l'envahisseur et l'ennemi.

Je me réjouis de voir que le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social semble s'intéresser à la question. J'en parle parce qu'on m'a signalé la chose et que j'essaie toujours d'exprimer les vues des gens de ma circonscription et des autres parties du Canada. J'ai donc consenti à soulever ce point à la Chambre. Le